

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### DÔM PERFORMANCE EPARGNE

Gay-Lussac Gestion

**PART F : 99000201179**

[gaylussacgestion.com](http://gaylussacgestion.com)

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)  
Date de production du document d'informations clés : le 31/05/2024

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi entreprises (ci-après le « Fonds »).

**Durée** : Le FCPE a été créé le XXX pour une durée indéterminée.

**Objectif de gestion** : Le Fonds DÔM Performance Epargne a pour objectif de gestion d'offrir une performance positive nette de frais sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum. Il s'agit bien d'un objectif de performance et ne constitue pas une garantie de rendement. Le fonds présente un risque de perte en capital.

**Indicateur de référence** : Le Fonds n'a pas d'indicateur de référence. Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

**Stratégie d'investissement** : La part de l'actif du FCPE DÔM Performance Epargne exposée au marché Actions est comprise entre 0% et 62%. La part de l'actif du FCPE DÔM Performance Epargne exposée au marché Taux est comprise entre 26% et 100%.

La partie obligations du Fonds, gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de -4.7 à +10.3, est investie en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro et disposant d'une notation située de AAA à BBB (« Investment Grade ») selon la classification des différentes agences de notation, en concordance avec les analyses de la société de gestion, et en titres monétaires.

Les titres de créances sont des obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro et disposant d'une notation située de AAA à BBB et des titres monétaires.

La performance du FCPE sera liée à l'évolution des marchés actions et taux, français ou étrangers :

Les actions et titres assimilés de sociétés de la zone Euro cotés sur les marchés réglementés. L'investissement est fait majoritairement dans des grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'euros). Le FCPE peut être investi, dans la limite de 37% de son actif net, sur les actions de petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 milliards d'euros) cotées sur les marchés de la zone Euro.

A titre accessoire, le Fonds peut être investi sur le marché des actions internationales.

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Le risque de change est le risque de baisse par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur des instruments financiers utilisés et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE dont l'actif ne pourra être investi à plus de 40% en valeurs libellées en devises étrangères.

**Remboursement des parts** : Les demandes de souscription et de rachat doivent être confiées au teneur de compte-conservateur des parts au minimum un jour ouvré avant le calcul de la valeur liquidative.

Les demandes de rachat sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement. Le prix de rachat de la part est égal à la valeur liquidative calculée chaque semaine, le vendredi. Le prix d'émission de la part est égal à la valeur liquidative calculée chaque semaine (le vendredi) majorée d'une commission de souscription maximale de 5%.

**Durée de placement recommandée** : Supérieure ou égale à 5 ans.

**Type d'investisseurs visés** : Cette part est ouverte à tous les porteurs de part investissant dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale et retraite d'entreprise.

**Dépositaire** : Société Générale S.A.

**Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA**, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : [contact@gaylussacgestion.com](mailto:contact@gaylussacgestion.com) ou vous rapprocher de votre conseiller.

**Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts** : sur notre site internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :

1

2

3

4

5

6

7

← Risque le plus faible
Risque le plus élevé →

L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCPE dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Exemple d'explication possible : Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont :

Le risque de contrepartie est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande de l'investisseur.

Le risque de crédit est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

### Scenarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

	Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tension</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 860 €	5 510 €
	Rendement annuel moyen	-41.40%	-11.20%
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 200 €	7 720 €
	Rendement annuel moyen	-18.00%	-5.10%
<b>Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 650 €	9 080 €
	Rendement annuel moyen	-3.50%	-1.90%
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 220 €	10 480 €
	Rendement annuel moyen	12.20%	0.90%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2015 et mars 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre août 2015 et août 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre février 2016 et février 2021.

### Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts : les coûts ponctuels (tels que les droits d'entrée), les coûts récurrents (tels que les frais de transaction ou certains frais administratifs externes) et les coûts accessoires (tels que les commissions de surperformance le cas échéant). Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Il existe seulement deux périodes dans le tableau ci-dessous.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	499 €	1 671 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5.05%	3.40%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.50% avant déduction des coûts et de -1.90% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
<b>Coûts d'entrée</b>	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	200 €
<b>Coûts de sortie</b>	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2.75% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	270 €
<b>Coûts de transaction</b>	0.30% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	29 €
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE: 5 ANS

Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCPE ne prélevant aucune commission de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [reclamations@gaylussacgestion.com](mailto:reclamations@gaylussacgestion.com).

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

## Autres informations pertinentes

Dépositaire : Société Générale S.A.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (règlement, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion  
45, avenue George V – 75008 PARIS  
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).